



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV195 - 08 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

2015245-0022 - ARRETE N° 2015-269 Portant changement de dénomination de l'ESAT «La Boutique» géré par l'Association «APAJH 95» et modification de l'adresse de ses bureaux administratifs

2015236-0018 - Arrêté conjoint n° 2015-266 Portant changement de dénomination de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) «Résidence Médecis» sis 55-57 rue de Trosy à Clamart renommé «Résidence Alphonse Daudet»



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015245-0022

Signé le mercredi 02 septembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° 2015-269 Portant changement de dénomination de l'ESAT «La Boutique» géré par l'Association «APAJH 95» et modification de l'adresse de ses bureaux administratifs

ARRETE N° 2015 – 269

Portant changement de dénomination de l'ESAT « La Boutique » géré par l'Association « APAJH 95 » et modification de l'adresse de ses bureaux administratifs

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2010-212 du 24 novembre 2010, de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, autorisant l'extension de 7 places de l'ESAT « La Boutique » sis 44 rue Auguste et André Rouzée, à compter du 1^{er} décembre 2010 ;

CONSIDERANT le courrier du 10 août 2015 transmis par l'Association « APAJH 95 » stipulant le changement de dénomination de l'ESAT « La Boutique » en l'ESAT « Simone et André Romanet » et le déménagement de ses bureaux administratifs au 26 -28 rue de Piscop – Lot 19 – 95350 Saint Brice Sous Foret, sans changement de la domiciliation de l'activité de l'ESAT.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation visant au changement de dénomination de l'ESAT « la Boutique » en l'ESAT « Simone et André Romanet » et au déménagement de ses bureaux administratifs au 26-28 rue de Piscop – Lot 19 – 95350 Saint Brice-sous-Foret est accordée à l'Association « APAJH 95 » sise Immeuble ALTIS – 40-42 rue Gabriel Péri – 95130 Le Plessis Bouchard.
L'ESAT « Simone et André Romanet » est situé 44 rue Auguste et André Rouzée – 95330 Domont.

ARTICLE 2 :

La capacité totale de l'ESAT « Simone et André Romanet » de Domont est de 74 places en semi-internat.

ARTICLE 3 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 000 179 2

Code catégorie :	246
Code discipline :	908
Code fonctionnement :	13
Code clientèle :	125
Code tarif :	61

N° FINESS du gestionnaire : 95 001 640 2

Code statut : 61

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 5:

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

La Déléguée territoriale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et du département du Val d'Oise.

Fait à Paris le, 2 septembre 2015

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015236-0018

Signé le lundi 24 août 2015

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté conjoint n° 2015-266 Portant changement de dénomination de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) «Résidence Médecis» sis 55-57 rue de Trosy à Clamart renommé «Résidence Alphonse Daudet»

Département des Hauts-de-Seine
Direction générale adjointe
Pôle Solidarités

Arrêté conjoint n° 2015- 266

Portant changement de dénomination de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Résidence Médicis » sis 55-57 rue de Trosy à Clamart renommé « Résidence Alphonse Daudet »

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

- VU le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles L313-1 et suivants, L314-3 et suivants, R313-1 et suivants, D312-1 et suivants,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles. 3411-1 et suivants,
- VU le Code de la Santé publique,
- VU le Code de la Sécurité sociale,
- VU le Code de Justice administrative et notamment son article R.312-1,
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour l'année 2013 et les suivantes ;
- VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU le décret n° 2101-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé et nommant Monsieur Claude Evin, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-071 du 27 mars 2009 autorisant la création d'un EHPAD de 92 lits et 10 places d'accueil de jour, sis 55-57 rue de Trosy 92140 Clamart.

VU la demande présentée par la société DOMUSVI DOLCEA PARTICIPATIONS relative au changement de dénomination de l'EHPAD « Résidence Médicis », renommé « Résidence Alphonse Daudet »,

CONSIDERANT les propositions conjointes des services de l'Agence régionale de santé et du Département des Hauts-de-Seine,

ARRÊTENT

ARTICLE 1 :

L'EHPAD «Résidence Médicis» géré par la SARL Clamart dont le siège est situé 55-57 Rue de Trosy - 92140 Clamart est renommé EHPAD «Résidence Alphonse Daudet».

Le numéro de FINESS de l'établissement reste inchangé (920 020 559).

ARTICLE 2 :

Ce changement de dénomination n'entraîne aucune modification dans la gestion de l'établissement. Sa capacité est maintenue à 92 places d'hébergement permanent et 10 places d'accueil de jour pour personnes âgées dépendantes.

ARTICLE 3 :

L'établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité établissement : **EHPAD RESIDENCE ALPHONSE DAUDET**

Numéro FINESS Etablissement : 92 002 055 9

Code catégorie : 500

Hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes, capacité : 92

Code discipline : 924

Code fonctionnement (type d'activité) : 11

Code clientèle : 711

Code MFT (Mode de fixation des tarifs): 47

Accueil de jour, capacité : 10

Code discipline : 924

Code fonctionnement (type d'activité) : 21

Code clientèle : 702

Code MFT (Mode de fixation des tarifs): 47

Gestionnaire : SARL CLAMART

Numéro FINESS gestionnaire: 92 002 9014

Code statut juridique : 95

ARTICLE 4 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des personnes âgées dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent, dans le même délai de 2 mois.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Madame la Directrice générale des services du Conseil départemental des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département des Hauts-de-Seine, au Bulletin Officiel du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 24 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Claude EVIN

Le Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine

Signé

Patrick DEVEDJIAN